

Partenariat



&



april

mon assurance



ASSURANCE DE PRÊT
APRIL SANTÉ PRÉVOYANCE

APRIL : LE partenaire assurance de prêt pour vos salariés



Choisissez la meilleure
protection pour toute la durée
du prêt et bénéficiez d'un tarif
ultra compétitif !

Définition

Qu'est-ce qu'une assurance de prêt ?

Lorsque vous prenez un emprunt auprès d'une banque, une assurance de prêt est nécessaire pour protéger votre investissement et votre famille pendant toute la durée du prêt, en cas de décès, d'invalidité, d'arrêt de travail, de chômage ...

Vous êtes libre de choisir et d'économiser !

- **Pour les nouveaux propriétaires : Libre de prendre votre assurance de prêt ailleurs qu'à la Banque !** (*Loi Lagarde*)

... à condition de présenter des garanties équivalentes au contrat de la Banque

- **Pour les propriétaires actuels : Libre de changer d'assureur !** (*Loi Hamon*)

... à condition de résilier pendant les 12 mois qui suivent la signature de l'offre de prêt

**BON
À SAVOIR**

Le taux d'emprunt négocié ne peut être modifié si vous décidez de souscrire une assurance de prêt ailleurs qu'à la Banque

**Pourquoi
APRIL**

L'assurance de réaliser des économies !

Vous pouvez réaliser jusqu'à 10 000 € d'économies sur le coût total de votre assurance de prêt grâce à APRIL !

Exemples d'économies réalisées en comparant avec les solutions des banques

Assuré	Prêt	Economies réalisées
Cadre non-fumeur 30 ans	160 000 € sur 25 ans au taux de 3.70%	Entre -20% et -60%
Cadre non-fumeur 40 ans	200 000 € sur 20 ans au taux de 3,35%	Entre -45% et -71%
Cadre non fumeur 55 ans	100 000 € sur 15 ans au taux de 3%	Environ -35%

Des garanties très protectrices dans toutes les situations

Décès, arrêt de travail, invalidité ... nos garanties sont en parfaite équivalence avec celles proposées par les Banques et de nombreuses options sont disponibles pour s'adapter aux besoins de vos salariés (*maladies du dos, couverture chômage ...*)

**Pourquoi
APRIL**

Une gestion privilégiée pour vos salariés

Une cellule de gestion VIP

Un accompagnement jusqu'à la finalisation du contrat notamment pour les salariés ayant des éléments médicaux à déclarer

Quand changer d'assurance de prêt devient un jeu d'enfant avec APRIL !

Vos salariés n'ont pas le temps d'effectuer eux-mêmes toutes les formalités ?

APRIL s'occupe de tout grâce à la cellule SIMPLISSIM'APRIL !

Un interlocuteur unique et expert les accompagne à chaque étape du dossier pour résilier l'ancien contrat et finaliser la souscription du contrat d'assurance de prêt APRIL

Un savoir-faire reconnu

- **RAPIDITE** : une adhésion ultra rapide et une décision d'acceptation sous 24h
- **SIMPLICITE** : le suivi administratif et médical réalisé par APRIL grâce à la Télé sélection médicale (recueil des éléments médicaux par téléphone)
- **EFFICACITE** : la délégation de bénéfice est transmise directement à la Banque sans démarche de votre part

Pourquoi
APRIL

A chacun son assurance de prêt !

OFFRE EMPRUNTEUR APRIL

**Assurance de prêt
18-35 ans**

**Emprunteurs sans risque
médical connu**
Cœur de cible :
25-35 ans jusqu'à 250 000 €

**Assurance de prêt
APRIL classique**

**Emprunteurs sans risque
aggravés**
Cœur de cible :
Cadres - 35-50 ans

**Assurance de
prêt Solutions**

**Emprunteurs avec des
risques spécifiques**
(problèmes médicaux,
professions à risque, sportifs ...)

**Vos avantages
privilégiés**

Recommander APRIL à vos salariés, c'est :

**OFFRE
EXCLUSIVE CE
FRAIS DE DOSSIER
OFFERTS**

- Un tarif ultra-compétitif par rapport à une Banque
- 0 frais de dossier
- L'accès à un service VIP
- Une sélection médicale simplifiée
- Une adhésion ultra rapide grâce à un process de souscription à distance

APRIL, un assureur généraliste

APRIL, c'est aussi un large panel de solutions pour vous offrir une protection à 360°



Zoom sur l'AUTO

Des solutions AUTO pour chaque profil !

APRIL propose des solutions d'assurance **pour les particuliers** : bons conducteurs, jeunes conducteurs, risques aggravés, résiliés non paiement, résiliés sinistres...

Notre savoir faire : proposer des solutions aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'assurer

✓ **Malus**

Pour les personnes en situation de malus ou dont le contrat a été résilié pour cause de sinistres répétés, ou pour fausse déclaration ou défaut de points.

✓ **Alcoolémie**

Pour les personnes ayant eu une suspension ou annulation de permis suite à alcoolémie, usage de stupéfiants, délit de fuite...

✓ **Sans antécédent**

Pour les personnes ne pouvant justifier d'antécédents d'assurance suffisants ou n'ayant jamais été assurées

✓ **Jeunes conducteurs**

Pour les jeunes conducteurs ayant un permis de conduire récemment obtenu

✓ **Seniors**

Des solutions pour les plus de 75 ans



OFFRE
EXCLUSIVE CE
1 MOIS
OFFERT*

* Dans la limite de 60 € : le remboursement sera effectué 6 mois après la souscription, à la condition que le contrat soit toujours actif.

**Offres
Spéciales CE**

**OFFRE
EXCLUSIVE CE
1 MOIS
OFFERT***



MOTO / 2 ROUES

**OFFRE
EXCLUSIVE CE
1 MOIS
OFFERT***



HABITATION

* Dans la limite de 60 € : le remboursement sera effectué 6 mois après la souscription, à la condition que le contrat soit toujours actif.

Zoom sur la GAV

Une couverture essentielle pour protéger sa famille en cas d'accidents

Bricolage, jardinage, sports... chacun de ces loisirs peut engendrer un accident qui peut avoir de lourdes conséquences. Alors pour faire face aux aléas de la vie, mieux vaut être bien protégé !

Notre solution : la Garantie des Accidents de la vie : une assurance cas d'accident survenu dans la vie de tous les jours

- La couverture **des accidents domestiques** (chutes, blessures, brûlures ...)
- La couverture des **sports à risque**
- Une indemnisation jusqu'à **1 million d'euros** en cas d'invalidité
- Une couverture valable **à vie**
- Une souscription **simple, rapide**, et sans questionnaire médical
- Une assistance essentielle** au quotidien



OFFRE
EXCLUSIVE CE
FRAIS DE DOSSIER
OFFERTS

**Votre interlocuteur
APRIL dédié**

April-mon-assurance
4 Rue Aubert
88000 Epinal
Tel: 03/55/27/00/30

Mme Sachot Marjorie

CCI Est
Mme Bluche Stéphanie
Tel: 06/12/74/23/42

Coordinateur France
Mr Bahhous Zahraoui
Tel:06/32/21/59/11

ANNEXE :

**présentation
APRIL Mon Assurance**



APRIL mon assurance

Rachat du réseau
MUTANT par APRIL
en 2005

138000
assurés

190
Points de vente

Chiffre d'affaires
24,6 M€

366
Collaborateurs

- **APRIL Mon Assurance développe une activité de conception**, de commercialisation et de gestion de formules d'assurances pour les particuliers et leurs biens.
- **Ces produits sont distribués via un réseau direct de 190 boutiques** et via le site www.april.fr
- **L'offre APRIL Mon Assurance s'adresse à une clientèle de particuliers à la recherche de solutions d'assurance simples et économiques**, en attente d'écoute et d'accompagnement.

L'offre

APRIL Mon Assurance dispose ainsi d'une **gamme généraliste et multi-spécialiste** visant à couvrir une large cible de clientèle en ayant sur les segments principaux au moins deux offres à proposer.

Un panel très large d'offres est donc disponible en agences avec toutefois des ventes très concentrées sur un nombre limité de produits et principalement l'auto.

Un « concept produit » qui combine :

- prélèvement mensuel
- paiement des frais de gestion à l'acte
- zone d'acceptation large de clients (plutôt contraints) en particulier résiliés impayés et faible antécédent

Implantation agences

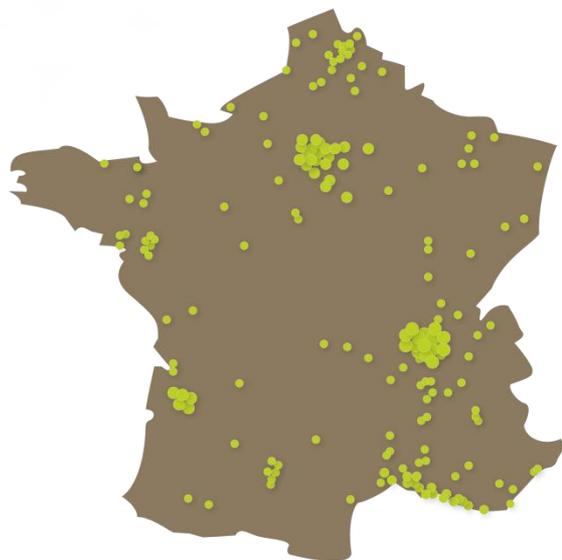
Le réseau de vente, APRIL Mon Assurance

- Au global, le réseau de distribution directe compte **200 points de vente** situés en France métropolitaine et dans les DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion).

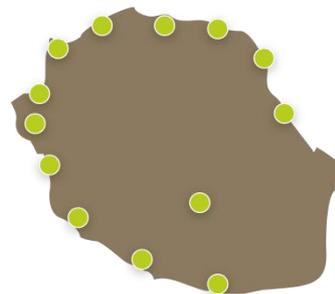
Près de
190 agences

Implantées

en zones rurales,
péri urbaines
et urbaines

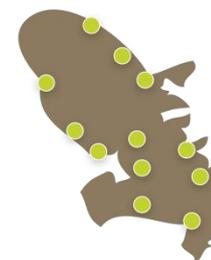


Métropole



Réunion

La Martinique



La Guyane



La Guadeloupe



Antilles

■ Implantations APRIL



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.